

ETAT DES SERVICES (1)

Ce document est à faire compléter par votre employeur et à déposer dans votre espace sécurisé - Aucun autre document ne sera accepté

Affaire suivie par :

N° tél :

N° fax :

Nom et Prénom de l'agent :

Né(e) le : **à**

Toutes les colonnes du tableau doivent être OBLIGATOIREMENT renseignées pour la bonne instruction du dossier du candidat.

Employeur	Grade	Fonction	Echelon	Qualité (1)	Nomination (2)	Période		Durée hebdo de travail de l'agent (3)	Situation / Position (4)
						du	au		

(1) : titulaire, stagiaire, contractuel (fournir une copie de la ou des pièces justificatives : dernier arrêté, contrat,....

(2) : En cas de changement de grade, préciser la voie d'accès : concours interne, concours externe, 3^{ème} concours, examen professionnel, promotion interne, intégration, avancement de grade, recrutement direct.

(3) : Equivalent à une année temps plein pour les agents dont la durée hebdomadaire de travail est supérieure ou égale à 19 h 30 ou à 17 h 30.

(4) : activité – disponibilité – détachement – mise à disposition – congé parental – autres (à préciser).

NB : Les services accomplis dans le cadre des contrats aidés de droit privé tels que les CEC, CES, « emplois d'avenir » ou « emplois jeunes » peuvent également être pris en compte au titre des services publics (Conseil d'Etat, 1^{er} octobre 2014, « Mme B. », n° 363482). Toutefois, les candidats qui seraient toujours en contrat de droit privé à la date de clôture des inscriptions ne seraient pas autorisés à concourir, le contrat restant de droit privé.

SITUATION DU CANDIDAT AU 31.08.2022 (grade, échelon, ancienneté dans l'échelon)	SITUATION DU CANDIDAT AU 31.12.2025 (grade, échelon, ancienneté dans l'échelon)

L'intéressé(e) sera-t-il (elle) toujours en activité à la date de la clôture des inscriptions à l'examen professionnel, c'est-à-dire le : 25 avril 2024

O oui **O** non

Fait à
Le

Le Maire ou le Président
(Signature et cachet) (5)
Préciser les nom, prénom et qualité du signataire

Ce document doit être IMPERATIVEMENT signé par le Maire ou le Président ou une personne agissant par délégation de signature et dans ce cas il convient de le préciser. Par ailleurs, le tampon de la collectivité doit impérativement figurer